LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME V. EDMONTON, JEUDI, 31 MARS 1910 NUMERO 26.

NOUVELLES REGIONALES

(De nos correspondants spéciaux)

INNISFAIL, Alta.

Le Dr. Membry s'est brisé la jambe dernièrement; le docteur ayant l'intention de retourner dans l'Ontario dès qu'il sera rétabli, un nouveau médecin nous est arrivé d'Edmonton, le Dr. Allan, à qui nous souhaitons bon succès.

Le printemps est réellement arrivé tôt cette année; il est en avance d'un mois sur l'an dernier; aussi dans les environs tous les fermiers ont-ils commencé les travaux préliminaires des semailles.

De tous côtés ce n'est que herses, charrues et semoirs au travail, nous espérons que la précocité du printemps aura pour effet d'épargner à la récolte les gelées assez fréquentes en août et qu'une moisson abondante viendra récompenser le labeur des fermiers.

La rivière Red Deer qui formait une immense route de glace depuis trois mois est entièrement dégelée et sans que l'on ait vu la débacle habituelle, elle a repris son libre courant.

La nouvelle municipalité d'Innisfail est, paraît-il, démissionnaire.

On se souvient qu'elle ne date que de six semaines.

Que se trâme-t-il dans notre municipalité?...

VERMILION, Alta.

Tous les fermiers sont enchantés de voir partir le bonhomme Hiver avec son trop long cortège de glaces et de froidures.

Nous avons eu à Vermilion près de 3 pieds de neige au cours de l'hiver, ce qui est exceptionnel et était peu fait pour faciliter les transactions.

Aussi revoit-on avec plaisir les arbres bourgeonner et la neige fondre à vue d'oeil.

Le thermomètre est monté ces jours-ci jusqu'à cent degrés Farh. au-dessus de zéro!

VONDA, Sask.

Nous recevons avec prière d'insérer les quelques lignes suivantes qui sont spécialement adressées aux contribuables catholiques de langue française de l'arrondissement scolaire de Grierson, No. 2376:

"Il est rumeur que l'école publique de cet arrondissement scolaire doit s'ouvrir sous peu.

"Nous ne savons encore qui sera chargé de la direction de notre école.

"Nous espérons que les Commissaires prendront en considération la requête qui leur a été présentée par les contribuables catholiques de langue française à l'effet d'obtenir qu'un cours primaire de français et l'instruction religieuse fassent partie des matières enseignées à leurs enfants.

"D'après les articles 136 et 137 de l'ordonnance des écoles, l'enseignement du français et l'instruction religieuse sont autorisés dans les écoles publiques.

"Les règlements du Bureau d'éducation prévoient que l'enseignement du français comportera la lecture, la composition française et la grammaire.

"Ce que la loi nous accorde, il est de notre devoir de l'exiger.

"D'après l'article II les livres en usage dans les écoles doivent être autorisés par le Commissaire d'Education. J'ai en main la liste des livres de lecture autorisés, je n'y vois pas un seul titre français.

"Il y a cependant des livres de lecture bilingues; le premier livre (divisé en deux parties) et le deuxième livre.

"Je constate en passant que les Allemands sont mieux favorisés que nous sous ce rapport, ils ont le livre primaire, le premier livre, le second, le troisième et le quatrième.

"Quand donc obtiendrons-nous les livres français auxquels la loi nous donne droit?

"C'est aux deux personnes catholiques de langue française qui font partie du Conseil de l'Instruction de nous le dire.

"Depuis 1905 la loi nous permet d'avoir un cours primaire en français, mais comment enseigner notre langue si nous n'avons pas de livre?

"Nous aimons à croire que nos représentants au Conseil de l'Instruction profiteront du bon vouloir du gouvernement Scott pour définir ce point important le plus tôt possible.

"Laissez-moi vous dire, en terminant que c'est aux commissaires d'école et aux parents des enfants —et non à l'instituteur ou à l'institutrice — qu'incombe le devoir de veiller à ce que l'enseignement du français soit donné dans les écoles."

X.

Nous jouissons d'une température fort agréable et beaucoup de nos fermiers ont commencé déjà leurs semailles de blé.

Les offices de la semaine sainte ont eu lieu à Vonda avec toute la solennité à laquelle on est habitué dans nos vieilles paroisses canadiennes-françaises.

Le sermon sur la Passion, prêché le Vendredi Saint par notre vicaire, le R. P. Louison a été un morceau d'éloquence tel qu'il est rarement donné d'en entendre.

Le jour de Pâques une centaine de fidèles se sont approchés de la Sainte Table.

L'église avait peine à contenir l'affluence qui se pressait à la grand'messe.

L'autel, orné de fleurs par les soins des dames, offrait un coup d'oeil splendide; un superbe devant d'autel brodé d'or, don de Mme Jos. Lachance, de l'hôtel Alexandra, contribuait beaucoup à en rehausser la décoration.

Dimanche dernier, après la messe, une assemblée générale des paroissiens de Vonda avait lieu dans la salle de l'Ecole Séparée dans le but de donner une réception à notre curé et aux nouveaux colons qui doivent arriver ici le 2 avril prochain.

Le Dr. Doiron fut élu à l'unanimité président du comité de réception.

La réception aura lieu à l'hôtel de ville où des discours de bienvenue seront prononcés par le maire de Vonda et le représentant du comité à la législature provinciale.

Cette réception que l'on fera la plus solennelle possible est vue avec plaisir par tous les habitants de Vonda qui saisissent avec plaisir l'occasion de témoigner par là leur gratitude au Rév. M. Bérubé pour ses efforts dans l'intérêt de la colonisation de la région.

Depuis quinze jours il nous est arrivé cinquante personnes venant de la province de Québec avec l'intention de se fixer parmi nous.

—M. X. M. de Lagassé est de retour d'un voyage au Dakota.

Mme A. Cléroux est en voyage à Saskatoon depuis samedi.

M. Salomon Venne, de St. Julien était à Vonda samedi dernier.

M. Venne, quoique âgé de 79 ans est encore fort alerte; il doit accomplir sous peu un voyage dans le sud de la province, afin d'aller établir dans un centre nouveau 50 à 75 familles canadiennes-françaises qui arriveront prochainement du Dakota et du Montana.

Un détail pour finir qui vous donnera un aperçu de l'activité qui règne dans notre district.

M. Fournier, l'un de nos quatre agents pour les instruments aratoires a vendu et livré en trois semaines pour $16.000 d'outils agricoles.

C'est un record.

LAC LA BICHE ET PLAMONDONVILLE, Alta.

Depuis quelques mois la colonisation fait des progrès rapides au Lac La Biche.

La semaine dernière plusieurs familles canadiennes - françaises nous arrivaient de Roumont, Michigan. Les nouveaux venus sont au nombre de quarante; ils viennent rejoindre des parents et amis établis ici depuis l'année dernière.

Nous attendons d'autres compatriotes tout prochainement.

En outre de l'immigration très abondante qui nous vient des Etats-Unis, nous devons signaler que de nombreux habitants de St. Emile et de Morinville sont venus récemment choisir des homesteads autour de nous.

Ce sont pour la plus grande partie des compatriotes dont les enfants étaient très jeunes lorsqu'ils vinrent pour la première fois dans la région et qui veulent aujourd'hui assurer de bons homesteads à ces derniers.

Les arpenteurs du chemin de fer Alberta & Great Waterways font tout leur possible pour mener activement leur besogne.

Ils sont divisés en trois équipes, la plus éloignée se trouve actuellement à vingt milles au-delà de House River, soit une distance de 100 miles au nord du lac La Biche.

La semaine dernière, les ingénieurs de la Compagnie devaient engager quarante paires de chevaux pour transporter des vivres, ainsi que du foin et de l'avoine aux environs de House River.

Il semble évident que ces préparatifs sont entrepris dans le but de permettre le commencement de la construction d'un tronçon de la ligne au nord du Lac La Biche.

Outre la ligne principale qui doit relier Edmonton au Fort McMurray, les arpenteurs ont établi le tracé d'un embranchement reliant l'extrémité sud-est du lac à la ligne principale.

On parle beaucoup ici d'une voie ferrée reliant Battleford-nord à Athabasca Landing, dont 55 milles de talus sont déjà terminés dans la partie est.

A n'en pas douter, cette nouvelle ligne traverserait notre colonie; ce serait d'une importance considérable pour son avenir.

Le Dr. J. H. Waddell, ingénieur en chef de l'A. & G. W. R. nous disait la semaine dernière que l'automne prochain nous pourrions prendre le train au lac la Biche à destination d'Edmonton.

Fasse le ciel que ses paroles se justifient.

Toutes les difficultés de communications qui jusque là ont entravé la colonisation de la fertile région du lac la Biche se trouveraient ainsi aplanies et nos progrès iraient à pas de géant.

M. Léon Quatre, anciennement de la maison Révillon frères, nous est arrivé, il y a un mois, avec un assortiment considérable de marchandises.

M. Quatre a immédiatement ouvert un magasin général à l'ouest du lac, au centre de la colonie canadienne-française; ses affaires sont excellentes. Tout le monde est surpris et enchanté des bas prix auxquels il vend ses marchandises.

M. Joseph Plamondon attend d'un jour à l'autre un important envoi d'instruments aratoires: charrues, herses, disques, semeuses, wagons, etc.

Avec les facilités de colonisation qui augmentent de jour en jour le moment est venu pour ceux qui projettent de s'établir sur de bonnes terres de faire un voyage au lac la Biche.

Ils seront reçus à bras ouverts par leurs devanciers.

Jusqu'à présent tous les colons établis au lac la Biche et à Plamondonville — colonie située à 12 milles de l'ancien établissement du lac la Biche — sont catholiques.

Le R. P. Cyp. Boulene, O.M.I. qui demeure au lac avec le R. P. Victor Legoff, va visiter les colons de Plamondonville et leur dire la messe de temps à autre.

Tout récemment les colons ont décidé de construire une chapelle et déjà une grande partie des matériaux sont rendus sur place.

Lorsque la chapelle sera bâtie, et à mesure que les colons deviendront plus nombreux, les visites du R. P. Boulene seront plus fréquentes.

Dès que la chose sera possible il résidera à demeure à Plamondonville.

J'espère vous fixer dans ma prochaine correspondance l'histoire de la mission du lac la Biche, connue sous le nom de Notre-Dame des Victoires.

Cette mission date de plus de soixante ans.

ST. PAUL DES METIS.

L'hôtel de M. Alfred Bussiaux vient d'être terminé, il est fortement question de l'élever d'un étage à la fin de l'été.

Les peintres viennent de terminer sa toilette intérieure et extérieure et l'aspect en est tout à l'honneur de notre petite ville.

Les chambres sont forts jolies et confortables avec une superbe vue sur le lac.

Ce nouvel hôtel sera tenu d'une façon irréprochable. Notre concitoyen bien connu, M. Ernest Cloutier doit en prendre possession le 1er avril prochain.

Nous souhaitons bon succès à notre nouvel hôtel et à ses entreprenants propriétaire et gérant.

St. Paul a pris sa physionomie de printemps et la température est tellement chaude que l'on se croirait en été.

Les chemins sont en excellent état.

Les semailles seront générales sous peu; déjà quelques fermiers ont terminé leurs semailles de blé.

Les affaires sont très actives dans le village; tout semble se réveiller avec la belle saison; les perspectives de progrès pour l'année sont des plus brillantes.

Nous pensons avoir une forte immigration dans la région qui sera la bienvenue, car nous avons encore des terrains superbes suffisants pour l'établissement de centaines de familles.

Le lac St. Vincent et Moose Lake sont les deux régions de colonisation par excellence du comté.

Que nos compatriotes de la vieille province et des Etats-Unis ne craignent pas de venir à St. Paul, ils pourront s'établir avec succès dans la région.

A St. Paul même, ils trouveront des hommes compétents en la matière qui pourront leur donner de précieux conseils pour leur établissement.

M. Ernest Cloutier, guide du gouvernement, depuis de longues années, connaît le pays à fond et indiquera d'excellentes terres aux nouveaux venus.

M. Ernest Cloutier, qui tient le nouvel hôtel de St. Paul, promet de donner satisfaction à tous.

—Mlles McLeod et Ouimet sont en promenade à Brosseau depuis quelques jours.

—M. Wilfrid Généreux est allé à Edmonton pour affaires.

—L'hon. Juge Noël et son secrétaire sont venus ici la semaine dernière pour tenir la session de la Cour du mois de mars.

—MM. Beaudin et Doyle, de Vermilion sont venus visiter St. Paul la semaine dernière. Ces messieurs ont été enchantés à un tel point de notre village qu'ils ont décidé de revenir sous peu établir un magasin de sellier, une librairie et un atelier de photographe à St. Paul.

Il ne manquera plus rien à notre centre pour le rendre prospère et moderne, à condition toutefois que les promesses d'un chemin de fer se réalisent le plus tôt possible.

—M. Magnet, agent d'immigration fait construire actuellement une superbe demeure.

—M. Elz. Poitras fait également construire un établissement très moderne destiné à servir de bureau de télégraphe et de téléphone.

M. Jos. Gagnon aura la charge de ce bureau.

DELMAS, Sask.

—Mme Mann, de North Battleford, est arrivée à Delmas pour prendre possession de sa nouvelle demeure.

Mme Mann est accompagnée de ses deux enfants.

—Mme Bellavance était allée à North Battleford la semaine dernière.

—Melle J. Poulnord, de Paris, a passé quelques jours parmi nous attendant son frère le R. P. Poulnord, de Cut-Knife.

—Les familles Barril et Richard qui forment un total de vingt et une personnes, son arrivées vendredi soir, avec tout leur mobilier, pour prendre possession des fermes qu'ils ont acceptées sur la réserve.

Nous attendons une dizaine d'autres familles ces jours-ci. Parmi eux se trouvent des ouvriers dont un sellier.

Il nous manque un bon forgeron qui ferait d'excellentes affaires en venant s'établir à Delmas.

Qu'un bon Canadien-français se hâte de prendre la place.

Nous donnons ci-dessous la liste des nouveaux colons arrivés la semaine dernière:

M. et Mme T. Barril; M. et Mme Léon Barril; M. et Mme Désiré Barril; M. et Mme Léon Richard; M. et Mme Maxime Demers; M. Art. Barril; M. Adélard, Arthur, Roméo et Antoine Richard: Melles Eva, Lillie et Rose Richard; M. Philippe Richard; M. Henri, Albert et Walter Richard; Melle Eva, Mable Richard, M. Jos. Richard, M. Louis Lemieux,, Mlle Belle, Marie Silver Barril, M. Walter Barril.

A nos compatriotes des Etats-Unis

Nous extrayons d'une lettre que l'Abbé Bérubé adresse aux Canadiens-français des Etats-Unis les quelques passages suivants:

"Notre mission commence à être mieux comprise. Nous travaillons à établir sur de bonnes terres fertiles et faciles à défricher autant de Canadiens-français que possible. La vocation de nos gens étant l'agriculture, on doit déplorer le sort de ceux qui sortent de leur élément en général ils ne gagnent rien en désertant les campagnes pour les villes. Socialement et économiquement, ils descendent. C'est donc une bonne oeuvre que de les rattacher au sol.

"Dans la province de Québec nous faisons plutôt un travail préventif. Arrêter au passage ceux des nôtres qui seraient tentés de suivre l'exemple de leurs frères déjà trop nombreux dans les villes manufacturières des Etats-Unis. Quant à ces derniers nous leur disons: N'êtes-vous pas fatigués de gagner des gages qui disparaissent aussi vite que vous les recevez? Ne seriez-vous pas heureux d'être votre maître encore une fois et de vous reconstituer un domaine qui soit bien à vous? Si vous êtes dans les conditions et les dispositions nécessaires pour pouvoir exploiter d'une manière profitable une terre de la province de Québec, retournez-y. Nos félicitations et nos voeux vous accompagnent.

"Mais, si le prix élevé des terres défrichées et le travail ardu des terres boisées de la province de Québec vous effraient, venez avec nous dans la Saskatchewan et nous vous trouverons des terres plus en rapport avec vos moyens et vos dispositions.

"Dans les deux cas vous serez les bienvenus au Canada. Personne ne vous reprochera de l'avoir quitté, car nous savons que les motifs de la plupart d'entre vous, en partant étaient honnêtes et légitimes.

Tous au contraire, se réjouiront de vous voir revenir au pays. Nous vous croyions perdus et voilà que nous vous retrouvons. Dieu en soit béni."

A. L. BERUBE.

LES PARTIES DE CARTES DES CHEVALIERS DE COLOMB

Voici la liste des heureux vainqueurs des parties de cartes organisées pendant le mois de mars par les Chevaliers de Colomb.

Jeu de Pedro. Premier prix des dames: un joli parasol: Mme G. Voyer.

Premier prix des hommes: une douzaine de mouchoirs: M. H. Martin, de la maison Wilson Ltd.

Jeu de 500. — Premier prix des Dames, une magnifique paire de gants; Mme Jos. Bilodeau. Premier prix des hommes, un superbe parapluie: M. Hugh McGill.

Le prix de consolation, un joli chapelet en nacre, a été gagné par Mlle Laurendeau. Ce prix, très apprécié, avait été offert par M. Jos. Bilodeau, président du comité.

A l'occasion de la distribution des prix, lundi dernier, un excellent gouter fut servi, vers onze heures, après quoi tout le monde se sépara enchanté des résultats des parties du mois et se promettant de recommencer ces amicales réunions lundi prochain.

Lundi 4 avril, en effet, reprendront les soirées qui ont eu tant de succès durant les deux mois derniers.

Les organisateurs de ces réunions espèrent qu'une assistance nombreuse viendra aux parties de cartes prochaines et en attendant les promenades du soir du mois de mai.

Les billets sont en vente à la salle des Chevaliers de Colomb. Le billet de 25 cents donne droit aux quatre réunions du mois.

L'enquete sur le contrat de l'A. & G. W. R.

La Commission royale a commencé ses travaux mardi dernier.

La Commission royale, nommée pour enquêter sur les transactions intervenues entre le gouvernement provincial d'Alberta et la Cie Alberta & Great Waterways Ry., a tenu sa première séance mardi matin, dans la salle du parlement.

En dépit de l'intérêt considérable soulevé peu de personnes étaient présentes lorsque la séance fut ouverte.

Tous les intérêts en jeu étaient représentés. En outre de MM. W. L. Walsh, de Calgary et L. M. Johnston, de Lethbridge, conseils pour la commission, six autres conseils étaient présents; M. R. B. Bennett et H. H. Parlee représentant les seize membres de l'assemblé Législative, désignés sous le nom de "dissidents," H. P. J. Nolan, représentant le Premier Ministre; O. M. Biggar représentant l'hon. C. W. Cross; Norman McKenzie pour M. J. K. Cornwall et M. H. A. Robson, représentant la Cie A. & G. W. R.

Les deux premières journées d'enquête ont été employées à l'audition des témoins parmi lesquels étaient le premier ministre, l'hon. C. W. Cross et M. Woods, l'ex-député procureur-général.

Tous les documents en possession des témoins ont été remis à la Commission qui a séjourné, mercredi soir, ses séances au 13 avril prochain afin de se livrer à un examen minutieux des papiers et documents remis en sa possession.

CHRONIQUE DU MARCHE

Les fermiers sont généralement occupés aux labours et aux semailles ce qui fait que le marché est peu actif ces jours-ci.

Les oeufs, le beurre sont en suffisance, il y aurait place cependant pour un envoi plus considérable.

Les prix varient peu néanmoins.

Le grain de semence se vend aux prix suivants à Edmonton:

Blé, le minot $1.50
Avoine, le minot, ... 50 à 60c.
Orge, le minot, ... 75 à 85c

Les pommes de terre de semence valent de 60 cts à $2.00 le minot; les pommes de terre ordinaires de 50 à 60 cts.

L'avoine de semence du pays se vend 40 à 45 cts le minot.

L'avoine ordinaire, vendue sur le marché, atteint des prix variant de 27 à 30 cents; ces prix sont légèrement supérieurs à ceux de la semaine passée.

Le foin, très rare sur le marché, vaut de $9 à $11 suivant la qualité.

Le porc est particulièrement avantageux en ce moment et les fermiers qui disposent d'une certaine quantité de têtes peuvent retirer de forts bons profits.

Le prix payé aux abattoirs est de 9 cents la livre, sur pied, et il ne semble pas y avoir tendance à ce que les prix baissent prochainement. Il y a une demande considérable de porcs dans l'est.

Les boeufs et les vaches se vendent aux mêmes prix que la semaine dernière. Quelques vaches engraissées et en excellent état ont atteint 5 cents la livre sur le marché local.

Les oeufs se vendent 25 cents la douzaine.

A NOS ABONNES

Nous tenons à remercier les abonnés du "Courrier de l'Ouest" qui nous ont fait parvenir le montant du renouvellement de leur abonnement.

Nous serions très obligés à ceux de nos abonnés qui ne seraient pas encore en règle avec notre administration de bien vouloir nous faire parvenir les arrérages dus le plus tôt possible.

L'abonnement au "Courrier de l'Ouest", comme tout abonnement de journal, étant payable d'avance, nous désirerions que chacun veuille bien se conformer au règlement.

Nous croyons qu'il suffira que nous signalions cet état de chose à nos abonnés qui ne nous aupas encore fait parvenir la somme nécessaire au renouvellement de leur abonnement pour qu'ils se fassent un devoir de se mettre en règle au plus tôt avec nos livres.

L'Administration.

LE STARLAND.

Avec ses vues toujours instructives et attrayantes, le Starland conquiert une popularité de plus en plus grande.

C'est le rendez-vous favori des dames et des enfants qui sont toujours assurés de trouver des vues absolument irréprochables.

Les matinées ont lieu chaque jour de 3 heures à cinq heures.

Le samedi il y a matinée spéciale pour les enfants.

Nous invitons ceux qui n'ont pas encore rendu visite au Starland à ne pas tarder plus longtemps à apprendre le chemin du populaire théâtre.

Ils y passeront des soirées exquises de récréation.

FEUILLETON DU "COURRIER DE L'OUEST"

La Maison de Burgau

No. 12

Monique et Jessy entrèrent en même temps dans le parloir qui, étant la pièce la plus habitable de Blackhorn, faisait pour ce jour-là office de salon.

Lord Archibald, grand et encore beau, mais l'air un peu mou, était assis au milieu de ses parents ; il était en train de dire :

—J'étais étroitement attaché à lui, et jusqu'à ces derniers temps, je n'avais eu qu'à me louer de son affection et de sa conduite.

Il se tut et salua sans mot dire les jeunes filles qu'on lui présenta brièvement, puis le dîner étant servi, chacun passa dans la salle à manger.

A ce repas, Monique vit la maison de Blackhorn sous un nouveau jour. Basile, en livrée propre, circulait autour d'une table abondamment servie. Volaille, gibier, gelée et pâtisseries faisaient honneur à l'habileté de miss Araminthe qui avait dû improviser ce repas, tandis qu'une provision de vins précieux donnaient un attrayant aperçu des richesses renfermées dans la cave de Blackhorn. Il avait pourtant toujours semblé à Monique que ces caves devaient être à peu près vides.

Deux domestiques obéissaient au ordres du vieux Basile qui les gouvernait avec une imperturbable fermeté, et l'allure de ces acolytes novices ne rappelait pas trop cruellement l'humilité des travaux rustiques auxquels on venait de les arracher, pas plus que leurs livrées ne conservaient d'une façon trop appréciable l'odeur de moisi du vieux coffre à défroques, d'où Dinah les avait tirées.

Quand les trois ladies eurent quitté la table, les hommes ne prolongèrent pas la séance autour du dessert.

Tous, à l'exception de Harry, se rendirent dans la pièce qu'on appelait le bureau de sir Bear ; cette pièce retirée, enclose dans les appartements du baronet, était considérée comme le sanctuaire du château ; les abords en étaient sacrés pour tous les habitants de Blackhorn, sauf pour Jacob et sa femme qui assuraient le service personnel de sir Bear et devaient avoir leur gîte dans ces augustes parages.

Lord Archibald prit la parole au milieu de la grave déférence de tous ses parents.

—Vous devinez, dit-il de sa voix lente, aux intonations patriciennes, que je suis venu vous entretenir de mon neveu Jean ?

Comme son entourage continuait à garder le silence, il poursuivit :

—La vérité est que j'ai à conférer avec vous de sujets importants et que le temps me presse. La maladie dont je suis atteint a fait de tels progrès...

Aucun geste de sir Bear ou des jeunes gens ne l'interrompit.

Il n'y avait pas entre les Burgau d'affectation de tendresse. Du reste, lord Archibald s'exprimait sans émotion. Bien que le vieux marquis ne fut pas d'une trempe supérieure, il avait encore dans ses veines refroidies assez de bon sang de ses valeureux ancêtres pour qu'il affrontât bravement la perspective d'une mort prochaine.

—Vous connaissez les sujets de déplaisir que m'a donnés Jean depuis sa majorité. Vous avez bien voulu me conseiller et vous intéresser à mes soucis, bien qu'ils ne pussent vous concerner. Vous êtes trop riches pour vous préoccuper beaucoup de l'emploi de ma fortune. Et, à ce propos, vos mines de charbon vous rapportent toujours l'argent par tonne ?

Elles avaient assez englouti d'argent pour le rendre à la tonne ; en tout cas, elles ne rendaient pas une pelle de charbon. Mais sir Bear n'aimait point, paraît-il, à importuner les autres de ses affaires et il ne répondit pas.

—Il y a bien quelque singularité de votre part à vous enterrer tous ici, à vivre en ruraux malgré votre rang et votre fortune, mais je ne vous blâme nullement de suivre vos goûts : bienheureux qui peut vivre à sa guise, fit-il avec un profond soupir. Jean n'a pas été si facile à satisfaire que vos fils. Cette fois, il a trouvé les bornes de ma patience. Quoi que vous en disiez, je juge qu'il est temps de mettre un terme à sa superbe présomption.

Mais sir Bear ne disait rien, il regardait fixement devant lui une petite porte bien fermée.

—Croiriez-vous, reprit lord Archibald, que depuis la réponse moins que respectueuse qu'il a faite à ma dernière lettre je n'ai rien reçu de lui, non, pas un mot. En guise de commentaire, il est parti dans je ne sais quel désert marécageux pour rejoindre un de ses compagnons habituels. Après ma tentative de conciliation, son silence est vis-à-vis de moi une insulte, c'est ainsi que je le considère. Que penseriez-vous, sir Bear, si l'un de vos fils vous traitait de cette manière ?

Comme il était absolument sûr que si on l'invitait à venir recueillir un substantiel héritage, n'importe lequel des quatre fils de Burgau accourrait du bout du monde, sir Bear ne pouvait pas donner d'appréciation sur le cas particulier de lord Archibald.

—Depuis la mort de sa mère, Jean s'est fait un jeu de me contrarier en mille occasions. Vous vous rappelez combien il m'irritait avec ses tendances irlandaises et catholiques, plus catholiques encore qu'irlandaises. Au fond, sa mère n'était qu'une papiste. Je n'aurais point été surpris qu'il en vint à un projet d'abjuration. Quand je le sondais sur ce terrain, il me répondait que c'étaient nous les renégats, puisque les premiers Burgau avaient été catholiques ; enfin des raisonnements absurdes de jeune homme. Mais ce qui m'a été le plus au coeur, ce qui m'a prouvé plus que tout le reste son mauvais vouloir à mon égard, son indifférence offensante à l'endroit de mes plus chers désirs, c'est son refus persistant de se marier selon mes vues, ou même d'après ses propres préférences. Comme j'aimais tendrement ce garçon et que j'étais fier de lui, je lui ai cédé sur tous les points, sauf sur cette question de mariage qui était d'une trop capitale importance pour l'avenir de notre maison. Avis, arguments, prières, tout a échoué. Maître Jean ne se sentait pas mûr pour le mariage ; il n'était pas bien sûr d'en avoir la vocation ; le moment viendrait peut-être, oh ! il ne voulait pas me décourager, le moment viendrait, ce n'était pas impossible. Serait-ce dans un mois, l'année prochaine ou dans vingt ans, ou jamais ? Jean ne s'engageait pas, il s'en remettait aux inspirations de son coeur et je devais m'en remettre à lui. Je ne sais quoi dans son dernier billet, pourtant si raide, me faisait imaginer que notre jeune seigneur venait à résipiscence. Ah ! je me trompais bien. Mais j'en ai fini avec l'indulgence, j'ai joué trop longtemps le rôle d'un père faible, aisément berné. Je suis maître absolu des biens de Burgau-House, je n'ai point à lui rendre compte, et il n'y a que le titre dont je ne puisse disposer et je suppose, sir Bear, que c'est surtout celui qui vous aurait été agréable si j'avais pu vous le léguer. Je suis mortellement atteint et je n'ai pas une longue vie devant moi, je veux mettre ordre à mes affaires. Quand nous avons renoué des relations plus suivies, sir Bear, vous avez déclaré ne jamais vouloir intervenir dans le règlement des intérêts de Burgau-House, mais l'inqualifiable attitude de Jean a modifié toutes les circonstances : vous êtes le seul représentant de ma famille et je dois vous mettre au courant de mes dispositions ; je vous ai apporté une copie du paragraphe principal de mon testament afin que vous puissiez attester plus tard à Jean que telles étaient bien mes intentions.

Il tendit à sir Bear une feuille de lourd papier. Le braonet prit sans sourciller connaissance de ce bref document, puis il dit d'une voix calme mais dont ses enfants trouvèrent le timbre imperceptiblement changé :

—Me permettez-vous, lord Archibald, de montrer ceci à Malcolm-Bear, mon fils ?

—A tous vos fils, si bon vous semble. Mon solicitor a l'original entre les mains.

Le papier passa successivement au quatre fils de Burgau, puis il revint à lord Archibald ; mais la teneur intégrale en était aussi en sûreté que si l'on eût gravé ces quelques lignes sur quatre tablettes de bronze :

"Mon neveu Jean de Burgau entrera en possesion de toute ma fortune le jour de ses trente ans, à condition qu'il soit marié à cette date.

S'il refuse de remplir cette condition avant l'époque indiquée, tous mes biens serviront à la fondation d'un musée à Burgau-House."

—Oui, dit pensivement lord Archibald, je suis arrêté à ce plan après l'avoir longuement mûri. Je fais à Jean la marge suffisante, il n'a pas encore vingt-neuf ans et je lui donne jusqu'à trente pour se soumettre. D'ici là, je dormirai dans le caveau de Burgau-House. Je n'impose même pas à Jean le projet d'alliance que j'avais caressé et qu'il connaît : libre à lui de le réaliser en souvenir de moi ou d'en former un autre. Vous devez être satisfait qu'après tant de déceptions je lui laisse encore la part si belle, vous qui avez toujours défendu et excusé mon neveu. Le délai qu'il aura peut-être à subir entre ma mort et la date que j'ai fixé pour sa mise en possesion lui sera une épreuve salutaire et une punition peu rigoureuse de ses torts envers moi.

(A suivre).

EXAMENS SCOLAIRES A EDMONTON.

Nous donnons ci-dessous les noms des élèves canadiens-français ayant remporté des prix aux examens de Pâques, qui ont eu lieu à l'Ecole Séparée de la Troisième rue et à l'Ecole St. Joachim.

ECOLE SEPAREE

QUATRIEME CLASSE.

Arithmétique. — Alp. Leclerc; LaRose; Henri Fairbanks; C. Borle; R. Malhiot; G. Laurendeau; J. Dusseault; D. Morin; P. Correau.

Epellation. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; J. Dusseault; D. Morin; G. Laurendeau; P. Carreau.

Histoire. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; J. Dusseault; G. Laurendeau; P. Carreau; D. Morin.

Géographie. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; G. Laurendeau; J. Dusseault; D. Morin.

Grammaire. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; G. Laurendeau; D. Morin; J. Dusseault; P. Carreau.

Composition. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; J. Dusseault; G. Laurendeau; D. Morin; P. Correau.

Lecture. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; R. Malhiot; D. Morin; J. Dusseault; G. Laurendeau; P. Correau.

Littérature. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; A. Malhiot; P. Correau; J. Dusseault; G. Laurendeau; D. Morin.

Histoire naturelle et Agriculture. — A. LaRose; H. Fairbanks; C. Borle; A. Mahliot; G. Laurendeau; J. Dusseault; P. Carreau; D. Morin.

Ecriture et dessin. — H. Fairbanks; A. LaRose; C. Borle; R. Malhiot; J. Dusseault; G. Laurendeau; D. Morin; P. Correau.

TROISIEME CLASSE

Arithmétique. — L. LeClair; F. Derval; A. Rock; A. LeClerc; E. LeClerc.

Epelletation. — A. LeClerc; L. LeClair; A. Tardiff; F. Derval; O. Gervais; E. LeClerc.

Grammaire—L. LeClair ; A. LeClers; F. Derval; E. LeClerc.

Composition— L. LeClair; A. LeClerc; F. Derval; E. LeClerc.

Lecture—A. LeClerc; L. LeClair; F. Derval; E. LeClerc.

Littérature — L. LeClair; A. LeClerc; F. Derval; E. LeClerc.

Histoire naturelle et Agriculture—A. LeClerc; L. LeClair; LeClerc ; F. Derval.

Ecriture et dessin—E. LeClerc; A. LeClerc; L. LeClair; F. Derval.

Absents des examens—R. Malhiot; A. Tardiff; A. Blackburn; O. Gervais.

ECOLE ST-JOACHIM

Septième classe

..**Littérature.**—Marie Roy.

Histoire. — Marie Roy.

Algèbr^. — Marie Roy.

Sciences physiques. — Marie Roy.

Grammaire et Littérature francaises. — Marie Roy.

Arithmétique; Grammaire et Rhétorique. — Marie Roy.

SIXIEME CLASSE.

Dissertation. — Eva Laurendeau.

Littérature. — Eva Laurendeau.

Histoire. — Eva Laurendeau.

Géographie. — Eva Laurendeau

Tenue des livres. — M. Roy; Eva Laurendeau.

Grammaire et Rhétorique. — Eva Laurendeau.

Botanique et Agriculture. — Eva Laurendeau.

Algèbre; Sciences physiques; Arithmétique; français et dessin. —Eva Laurendeau.

CINQUIEME CLASSE

Littérature; Composition; Histoire; Géographie; Arithmétique; Français; Algèbre; Botanique et Agriculture; Grammaire; Géométrie et Dessin. — Willie Dupont.

QUATRIEME CLASSE

Littérature. — J. Bérubé; Yvonne Patry; D. Bérubé; E. Benoit.

Composition. — E. Benoit; D. Bérubé; E. Patry.

Grammaire. — J. Bérubé; E. Benoit; D. Bérubé.

Histoire. — J. Bérubé; Y. Patry; D. Bérubé.

Epellation. — J. Bérubé; Y. Patry; D. Bérubé; E. Benoit.

Géographie. — J. Bérubé; Y. Patry; E. Benoit.

Arithmétique. — J. Bérubé; Y. Patry; D. Bérubé; E. Benoit.

Ecriture. — E. Benoit; D. Bérubé; J. Bérubé; Y. Patry.

Dessin. — D. Bérubé; J. Bérubé; Y. Patry; E. Benoit.

Un assez grand nombre d'élèves étaient absents des examens par suite de maladie.

AU POLE EN DIRIGEABLE

L'exemple du malheureux Andrée n'effraye pas les Allemands.

La commission chargée d'étudier et de réaliser une expédition en dirigeable dans les régions arctiques vient de se réunir à Hambourg, sous la présidence du prince Henri de Prusse. Le comte Zeppelin a pris la parole en faveur du projet.

La commission a décidé de demander au ministère de l'Intérieur de l'empire de mettre à sa disposition, pour une période de deux mois et demi, le vapeur du service d'exploration "Poseiden."

Les membres de l'expédition veulent partir le 1er juillet pour le Spitzberg, à bord d'un vapeur de tourisme, Au Spitzberg, ils passeront à bord du "Poseiden."

En même temps, des reconnaissances seront poussées dans la mer Polaire, à bord du navire brise-glace norvégien "Phé[illegible]," affrété à cet effet, afin d'étudier les conditions d'atterrissage d'un aérostat.

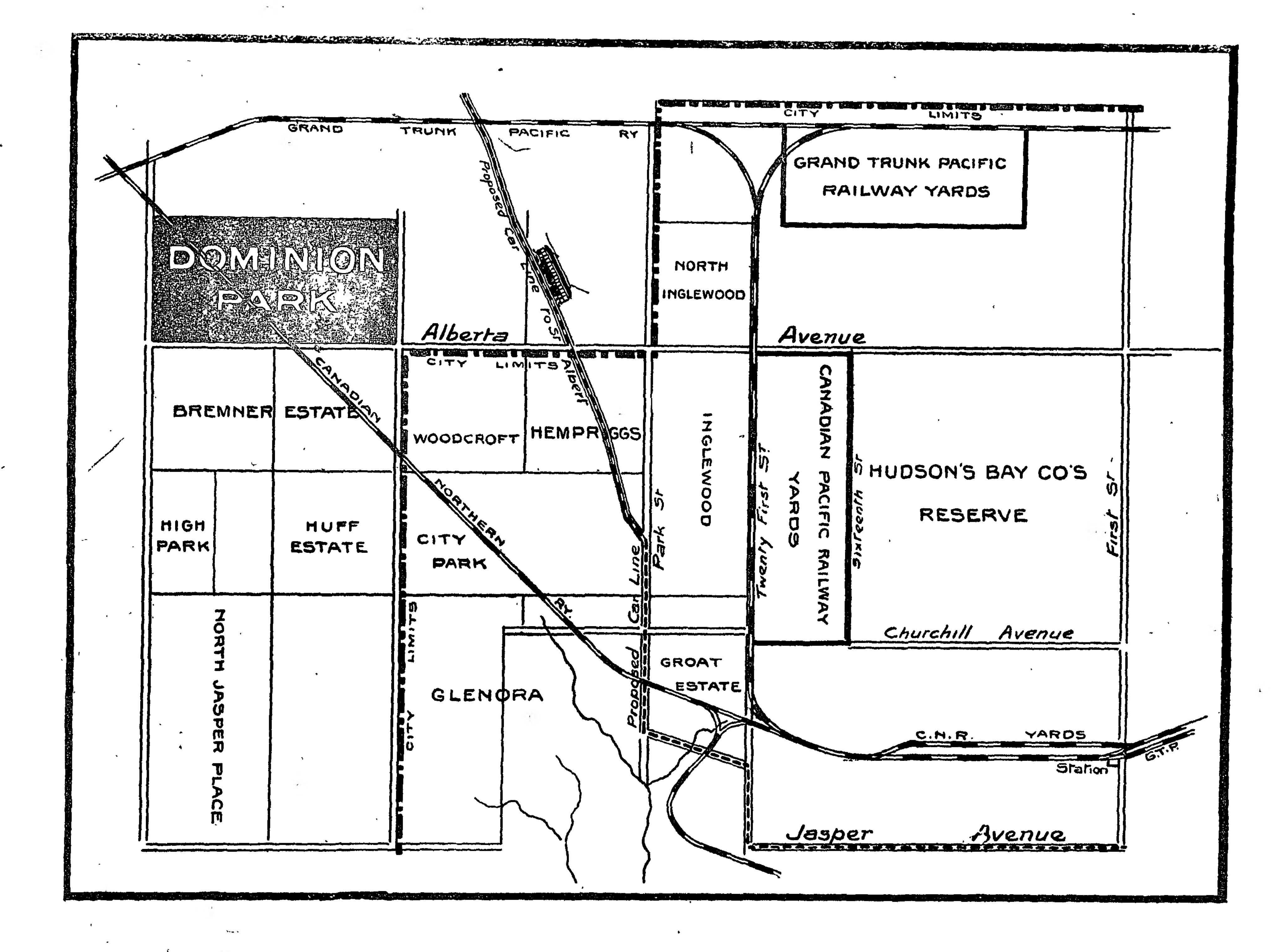
Le retour de l'expédition aura lieu fin août.

DANS NOS EGLISES

Eglise St. Joachim. — Dixième rue. Curé R. P. Naessens, O.M.I. Grand'-Messe à 10½ heures; messe basse à huit heures. Bénédiction du T. S. Sacrement et sermon à 7 heures du soir.

Eglise de l'Immaculée Conception.—Avenue Kinistino. Curé R. P. Lemarchand, O. M. I.

Mêmes offices, aux mêmes heures que ci-dessus.



LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1805 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue. Tel. 1675.

ABONNEMENTS:—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1.00 par an; Etats-Unis, $1.50; Europe, $2.00 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.



JEUDI, 31 MARS 1910

Les pronostics de l'année

La colonisation; les chemins de fer

En avance d'un mois sur les années précédentes le mouvement d'immigration vers l'Ouest a déjà commencé.

D'après les rapports émanés de sources diverses le flot d'immigrants qui nous parviendra durant les six mois prochains sera de beaucoup le plus considérable que l'on ait encore enregistré, pour une période semblable, dans l'Ouest.

Une dépêche reçue d'Halifax la semaine dernière nous apprenait que les vapeurs transocéaniques débarquaient sur la côte canadienne une moyenne de 3,000 immigrants par jour, et qu'en un même moment plus de 10,000 personnes se trouvaient en mer à destination du Canada.

Ces chiffres, fournis avant même l'ouverture de la navigation sur le St-Laurent, confirment d'une façon éloquente les affirmations données au cours de l'hiver par les agents d'immigration canadiens qui nous promettaient une immigration européenne abondante pour le printemps.

Les nouvelles que nous apportent le télégraphe sur l'immigration provenant des Etats-Unis sont non moins encourageantes

Contre une immigration de 90,000 l'an dernier, 150,000 personnes franchiront la frontière cette année pour pénétrer sur le territoire canadien.

L'immigration canadienne-française des Etats-Unis de l'Est, si désirable au double point de vue du renforcement de la nationalité française dans l'Ouest et du rapatriement d'unités précieuses à notre race, promet d'occuper une proportion importante dans le total de l'immigration américaine.

Les efforts de notre dévoué collaborateur, M. l'abbé Bérubé, ont été particulièrement féconds.

Nous n'en voulons pour preuve qu'une dépêche récente de source anglaise annonçant que plus de cent familles canadiennes-françaises de Biddeford, Me. étaient sur le point de partir pour l'Ouest.

Ces familles forment un total de 700 personnes environ

La même information signalait que de l'Etat du Maine partiraient cette année plus de six cents familles à destination de l'Ouest canadien.

On se souvient que le Maine fut principalement le théâtre où M. l'abbé Bérubé dépensa ses efforts pour reconquérir, à notre race et à la colonisation française de l'Ouest, une partie de nos compatriotes perdus sans avantages pour la nationalité canadienne-française dans les faubourgs de la république voisine.

En obtenant un tel succès dans la tâche doublement patriotique qu'il avait entreprise, M. l'abbé Bérubé a bien mérité de tous ceux qui s'intéressent au sort de nos compatriotes des Etats-Unis et à la colonisation française de l'Ouest.

Grâce à lui, près de 6,000 des nôtres qui peuplaient les usines sombres de Nouvelle-Angleterre seront installés, l'automne prochain, sur des homesteads de l'Ouest canadien.

* * *

Après avoir constaté que notre immigration sera fort abondante il peut sembler intéressant de donner un aperçu de ce que sera la construction des chemins de fer, au moins dans une partie du pays, en Alberta.

L'établissement de voies ferrées et la colonisation sont indissolublement liés l'un à l'autre et il semble impossible lorsque l'on parle de l'un de ne pas aborder l'autre.

Voyons donc les pronostics de la construction de voies ferrées en Alberta, pour 1910 .

Vers l'Ouest, où l'activité sera particulièrement intense cette année, deux lignes transcontinentales seront en pleine construction; le G. T. P. que l'on espère voir franchir le col de la Yellow Head et le C. N. R., dont les travaux seraient poussés jusqu'à Wolf Creek.

Quelques embranchements importants seront amorcés sur ces lignes. mentionnons en particulier celui devant relier le G. T. P. aux champs carbonifères de la Cie Yellow Head Pass et qui sera employé immédiatement à un trafic considérable puisqu'au terme d'un contrat signé entre la Cie et le G.T.P., mille tonnes de charbon devront être livrées quotidiennement à partir du premier janvier prochain.

Dans le sud-ouest la pittoresque ligne en "S" du C.N.R., reliant Calgary à Edmonton, sera activement poussée de façon à se raccorder le plus tôt possible avec les embranchements reliant l'Alberta à la Saskatchewan du sud.

Au sud-est les lignes du G. T. P. et du C.N.R. allant de Camrose à Calgary ouvriront à la colonisation, dès l'été, une immense et riche contrée agricole.

Au nord, la ligne de l'Alberta & Great Waterways sera continuée avec une vigueur d'autant plus grande que les promoteurs ont à coeur, devant les critiques d'une partie de la province, de remplir rigoureusement les engagements pris envers le gouvernement.

L'ingénieur en chef de cette compagnie déclare qu'à l'automne les trains circuleront sur le tronçon Edmonton-Lac la Biche; si ces prévisions se réalisent, une énorme poussée de colonisation se produira vers la fertile contrée du Lac la Biche, l'un des meilleurs, pour l'agriculture, de l'Ouest.

Au nord également, l'embranchement Edmonton-Clyde du C. N.R. sera poussé dans la direction de la rivière la Paix.

D'importants approvisionnements, centralisés au point terminus actuel des travaux, permettent de croire que la construction là encore, sera importante.

Nous mentionnerons de plus la ligne Battleford-Athabasca dont 55 milles de talus sont déjà achevés.

On assure que l'intention de la Cie du C.N.R. serait d'atteindre avec cette nouvelle ligne le Fort McMurray avant la Cie A. & G. W. R.

Voici qui parle singulièrement en faveur de l'utilité, si âprement contesté par quelques uns, de cette ligne.

On peut dire en résumé que près de 25,000 hommes seront employés tout l'été à établir de nouveaux moyens de communications dans cette partie du pays.

Si la main-d'oeuvre ne fait pas défaut, plusieurs centaines de milles de voie ferrée seront ajoutés, à l'automne prochain, au réseau de nos chemins de fer provinciaux.

Avec son printemps extrêmement précoce et les promesses heureuses de récolte abondante qui en sont la conséquence directe, 1910 semble véritablement devoir être une année exceptionnelle sous de nombreux rapports.

Une erreur à rectifier

Notre confrère montréalais "La Croix," qui afficha pendant longtemps une hostilité très grande envers l'immigration canadienne-française dans l'Ouest, ne s'est nullement réconcilié avec notre région quoi qu'en ait pu laisser croire la cessation de sa campagne contre notre cause et la trêve de quelques mois qui en est résultée.

Dans quelques lignes de commentaires, dont un de ses rédacteurs accompagne une correspondance de l'Ouest, la "Croix" vient de laisser percer à nouveau le sentiment injuste et haineux qu'elle entretient envers l'Ouest, ses gouvernants et la prétendue francophobie de ceux-ci.

Sous le titre, — que l'on s'explique d'ailleurs très mal — de "Comment est traité le français dans l'Ouest," notre confrère publie une correspondance d'un "missionnaire très renseigné" qui se plaint de ce que les traductions crise et montagnaise des lois et ordonnances de l'Ouest ne soient qu'un informe charabia.

On peut se demander, n'est-il pas vrai, ce que vient faire la langue française avec les traductions crise et montagnaise des lois et ordonnances de l'Ouest ?

Attendez. Pour légitimer ce titre sur deux colonnes, destiné à frapper l'imagination de ses lecteurs, la "Croix" a le prétexte d'une erreur singulière que son correspondant occasionnel commet ingénument au début de l'article.

Citons·

"Vous n'êtes pas sans savoir que l'article constitutionnel qui met le français sur le même pied que l'anglais est absolument inconnu dans les régions officielles de l'Ouest.

"Donc toutes les lois et ordon-"nances sont publiées et affichées "en anglais seulement... ou en "montagnais..."

Et le rédacteur de la "Croix" de commenter :

"Si vous voulez savoir de quel-"le façon un peu cavalière nos "gouvernants traitent le fran-"çais dans l'Ouest, lisez cette "communication que nous envoie "un missionnaire très renseigné "de là-bas."

Nous l'avons lue; en dehors du passage précité et de deux ou trois autres lignes dans le même genre, elle concerne exclusivement la tenue littéraire et grammaticale du montagnais officiel.

Mais si nous ne sommes pas autrement renseignés par sa lecture sur la façon "cavalière" dont nous traitent les gouvernants d'Ottawa, nous tenons à protester énergiquement contre l'erreur du "missionnaire très renseigné" relativement à la publication exclusive des lois et ordonnances de l'Ouest en anglais.. ou en montagnais.

Les journaux français du Dominion tout entier ont fait une assez grande publicité à la résolution prise par les gouvernements d'Alberta et de Saskatchewan de faire traduire et imprimer les lois provinciales en français pour qu'il nous soit facile de taxer l'information du correspondant de la "Croix" d'inexactitude flagrante.

Le missionnaire "très renseigné" habite peut-être une région du nord fort éloignée et c'est là sans doute la raison pour laquelle il semble être si peu au courant des choses de l'Ouest.

En prenant un malin plaisir à donner une importance exagérée à une nouvelle qu'il savait inexacte le rédacteur de la "Croix" a employé un procédé peu digne.

N.B. Si la "Croix" consent à se charger de la commission, nous serions heureux de faire parvenir à son correspondant la collection des lois d'Alberta traduites en français.

Nous joindrions à l'envoi un deuxième exemplaire qui figurerait honorablement sur la table de rédaction de notre confrère.

La nouvelle loi sur l'immigration

Un projet de loi d'une importance capitale pour l'Ouest,—le volumineux bill de l'hon. Oliver régissant d'une façon nouvelle notre immigration,—a subi sa troisième lecture, avant l'ajournement de la Chambre fédérale à l'occasion des fêtes de Pâques, et a été immédiatement envoyé au Sénat.

Ce projet de loi, qui représente une somme énorme de travail de la part du ministre de l'Intérieur, est sur le bureau de la Chambre depuis trois années et nous espérons que le Sénat hâtera les formalités de ratification afin que dès l'ajournement des Chambres il puisse être soumis à la sanction vice royale qui lui donnera pouvoir de loi.

Le projet de loi de l'hon. M. Oliver comporte de nombreuses clauses destinées à filtrer soigneusement notre immigration.

Le flot d'immigrants, qui a envahi notre territoire au cours des dix dernières années, a créé de toutes pièces l'Ouest, tel qu'il se présente aujourd'hui ; ce noyau initial a été, on peut le dire, une véritable source de richesses pour le Dominion.

Avec sa population actuelle, d'une densité déjà appréciable, notre région ne réclame plus une immigration à tout prix, un peuplement coute que coute, mais bien plutôt une sélection de sujets propres à faire souche de bons et honnêtes habitants qui constitueront la population définitive de notre pays.

Le gouvernement ne saurait agir trop prudemment en cette matière, et une règlementation de plus en plus sévère pour l'admission des futurs citoyens canadiens est urgente.

Le nouveau projet de loi vient heureusement remplir les desirata des intéressés qui sont avant tous les colons de l'Ouest euxmêmes.

L'arrêté ministériel, que nous signalions dans notre dernier numéro, au sujet de la somme dont les immigrants devront être détenteurs à leur arrivée au Canada, procède du même esprit clairvoyant.

Ce règlement, que la nécessité a contraint d'établir sous forme d'arrêté ministériel, fait une distinction logique entre les immigrants arrivant pendant les mois d'hiver et ceux qui arrivent pendant le printemps et l'été.

Les premiers devront justifier de la possession de $50. par tête; on sait qu'en hiver le travail est moins abondant et la vie coûte plus cher.

Au printemps et en été, tout immigrant laborieux peut assez facilement trouver à s'occuper et par conséquent à gagner sa vie A cette époque, il ne sera nécessaire que de prouver la possession de $25. par adulte, et de $12.50 par enfant.

Tous ces règlements sont inspirés par le désir sincère de tenir éloignés Canada les gens incapables de subvenir à leurs propres besoins, et qui seraient, par conséquent, susceptibles de devenir à charge à la communauté.

Nous croyons qu'ils répondent ainsi aux désirs de notre population qui, si elle fait bon accueil aux bras robustes venant s'offrir pour défricher notre sol, ne tient pas à avoir à se charger de l'entretien et du rapatriement des déchets des pays d'Europe.

LA "REVUE DU CANADA"

On nous annonce l'apparition très prochaine d'un nouveau journal canadien publié à Paris.

La "Revue du Canada", tel sera le titre de notre nouveau confrère, à qui nous souhaitons une carrière longue et féconde pour la cause de l'entente cordiale franco-canadienne.

Nous reparlerons dans un prochain numéro de la "Revue du Canada," dont le premier fascicule est actuellement sous presse.

L'OUEST ET LA COLONISATION CANADIENNE-FRANCAISE

Nous enregistrons avec plaisir la déclaration que vient de faire M. J. L. Doupe, assistant-commissaire des terres du Canadien-Pacifique dans l'Ouest, à l'un de nos confrères montréalais.

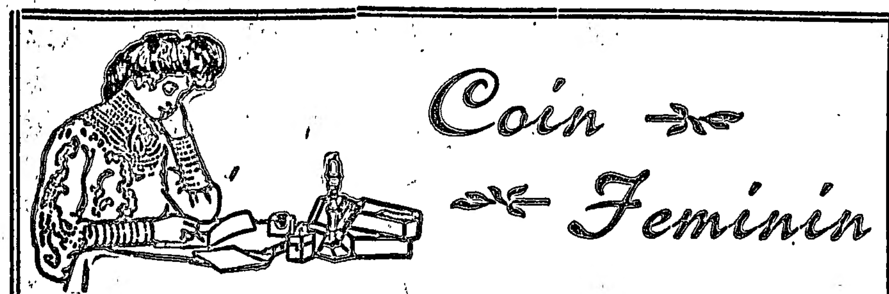
M. Doupe prétend que l'Ouest se peuple avec rapidité et qu' une importante partie des nouveaux colons sont Canadiens-français.

"Si le mouvement continue, déclare M. Doupe, nous pouvons espérer qu'avant un an les Canadiens-français formeront une colonie considérable dans l'Ouest.

"La presque totalité de ces colons vient des Etats-Unis de l'Est ; de nombreux agents de colonisation et les compagnies de chemins de fer travaillent actuellement a décupler les centres canadiens-français des Etats-Unis pour ramener nos compatriotes au Canada en leur procurant des terres gratuites dans l'Ouest.

"Durant les deux derniers mois l'immigration dans l'Ouest a augmenté de 200 pour 100. Une forte majorité des nouveaux venus est canadienne-française.

Voici des paroles réconfortantes.



CHRONIQUE

De Montréal, nous recevons un appel auquel la population féminine catholique de l'Ouest répondra avec un pieux enthousiasme, nous n'en doutons pas.

Nos lectrices ne sont pas sans connaître la grandiose et religieuse manifestation qui se déroulera, cet été, sur les bords du Saint-Laurent, lors du Congrès Eucharistique. De toutes les parties de la Catholicité viendront une multitude de prélats et de prêtres pour assister à la glorification de ce mystère d'amour : Jésus-Hostie.

De grands préparatifs sont déjà commencés pour recevoir dignement ces augustes visiteurs.

Les plus importants citoyens de Montréal se disputent l'honneur d'abriter sous leur toit un des membres du Congrès ; les protestants, eux-mêmes, dans un généreux mouvement de respect envers la religion de leurs compatriotes n'hésitent pas à offrir leur collaboration pour concourir au succès des fêtes religieuses et à la bonne renommée d'hospitalité de la vieille province

Chacun apporte son concours. Aux dames de Montréal, Monseigneur Bruchési a confié la pieuse tâche de pourvoir du linge sacré les nombreux autels qui s'élèveront dans les églises, les chapelles et les couvents; les dames de Montréal ont accueilli cet insigne honneur avec toute la reconnaissance qu'il méritait. Elles ont fait mieux. Dans un large esprit de charité, elles ont voulu faire participer à l'oeuvre pieuse toutes leurs soeurs d'Amérique. A toutes, femmes de l'Ouest et des centres canadiens-français des Etats-Unis, elles demandent la collaboration des aiguilles agiles et des doigts actifs : la besogne est assez grande pour requérir l'adresse et la générosité de chacune. Il n'est pas besoin de faire ressortir la beauté et la sainteté du travail, où chaque point se transforme en un acte d'amour..

Il est de toute nécessité, pour aboutir à un résultat pratique, de former dans chaque paroisse un comité qui s'occupera de réunir les fonds nécessaires à l'achat des matières premières et qui distribuera le travail. Un comité s'est formé à Montréal pour centraliser les efforts et donner tous les renseignements nécessaires. Malheureusement, je n'ai plus sous la main cette adresse et, comme le temps presse, j'invite celles de nos amies, qui voudraient prendre l'initiative de réunir un comité dans leur paroisse, à s'adresser à Madeleine, "La Patrie". Montréal, dont le dévouement et la généreux talent sont acquis à l'oeuvre.

MAGALI

PETIT COURRIER

Giseline.—Reçu votre délicieuse carte. Je prends bonne note de la permission, et prochainement nous aborderons la question qui m'intéresse. Bon souvenir de l'Ouest lointain.

Adine.—Soyez la bienvenue au "Coin ami." Les petites déceptions de l'arrivée passeront vite et bientôt vous vous féliciterez de ce changement. Je serai charmée de ces visites fréquentes et vous en remercie d'avance. Voulez-vous prendre note de mon changement d'adresse. A bientôt.

Gertrude.— Votre billet m'attendait ; merci pour l'attention délicate. Chut ! nous parlerons de cela plus tard. Votre sympathie m'est précieuse et je vous sais gré, infiniment, de me la renouveler, aujourd'hui. A la longue lettre, je répondrai longuement : c'est promis. Et maintenant, à bientôt.

Petite Fermière. — Quel retard à vous répondre ! Accusez une multiplicité d'occupations plus absorbantes les unes que les autres, et ne songez pas à m'en vouloir. Dorénavant, la correspondance par le P.C. sera plus rapide, je m'en félicite. J'ai souvent admiré la patience et la constance de nos amies, mises à rude épreuve par la lenteur des communications.

Le succès de ce que vous savez ne peut être compromis par ces incidents ; tout au plus serat-il retardé. Ne vous inquiétez pas de cela. En ce qui concerne les adresses, je ne peux vous les donner en ce moment, il me faudra faire des recherches dans mes paperasses ; je vous les enverrai directement, le plus tôt possible. On compte avec trop de facilité sur l'indulgence de ses amis ! Au revoir.

P.S.—Celles de nos amies qui ne trouveraient pas de réponse à leur lettre dans le P.C. de cette semaine, sont priées d'attendre patiemment le prochain numéro.

A l'avenir, toute lettre reçue avant le samedi obtiendra une réponse dans le numéro de la semaine suivante.

Prière d'adresser la correspondance concernant le "Coin Féminin" à **MAGALI, Fort Saskatchewan. P.O., Alta.**

LE TOURNANT

(Suite).

La beauté de l'effet ne lui apparaissait plus auréolée par l'enthousiasme de sa jeune vigueur, il en pressentait seulement l'âpreté et la décevance. Il vivait, par anticipation, les soirs de labeur futur, alors qu'harrassé de fatigue, il rentrerait dans le logis, sans âme, entre les quatre murs duquel sa vie serait close et qui ne contiendrait rien de lui cependant, parce que sa pensée et son coeur seraient sans cesse là-bas—un là-bas qu'il ne situait géographiquement pas, mais où il faisait chaud à l'âme et au coeur.

Et c'était, maintenant, cette impression, qui l'obsédait : partir, fuir cette détresse qui l'enveloppait. Non pas qu'il eut le désir de retourner en arrière de retrouver les horizons familiers et les tendresses anciennes ; il y avait en lui le dégoût de ces choses déjà vues, déjà ressenties et une soif d'inconnu le portait vers un lointain imprécisé. Et toute sa volonté s'ingéniait à défendre au cerveau de donner l'ordre qui ferait tourner court au bon petit cheval s'en allant, tout droit, confiant, à la pitance flairée.

L'ombre bleue se fonça sous les basses branches des saules, puis envahit le chemin étroit ; un de ces oiseaux gris, qu'on nomme pilleurs de camps, annonça la maison proche. Des masses mouvantes, qui étaient des vaches, se pressaient contre une barrière, attendant l'heure de la traite. Maurice fit un détour et se trouva bientôt en face de la maison. C'était une modeste demeure bâtie en épais troncs d'arbres et blanchie à la chaux; une porte s'ouvrit, sombre dans la crudité du blanc et un homme parut. Maurice le devina jeune à la robustesse de sa poignée de main lorsqu'il eut annoncé sa qualité de voisin et de compatriote.

Par la porte sombre, il entra dans la salle presque obscure. La plainte douce d'un enfant se faisait entendre dans un angle et Maurice n'osait avancer, craignant de causer quelque bruit ; il tressaillit en sentant une main douce se poser sur la sienne, pendant qu'on murmurait à son oreille.

—Il dormira bientôt. Excusez-moi de vous laisser dans l'obscurité... La main le guida vers un banc, il s'assit et il eut l'impression qu'une forme mince se laissait glisser, avec lassitude, près de lui. Il n'osait parler ; ce fut la même voix qui reprit, basse, voilée.

—Mon mari m'a dit que vous êtes de "chez nous."

Ce "chez nous" trembla sur sa lèvre. Maurice eut un instinctif mouvement de sympathie vers celle qui parlait. Tout bas, il lui donna des nouvelles de gens, de choses qu'elle ne connaissait peut-être pas, mais qu'elle recevait avec un frémissement de joie.

—Oh ! je suis heureuse ! disait-elle de sa voix mystérieuse, depuis cinq ans, nous n'avons jamais rencontré quelqu'un de chez nous...

Tout naturellement, elle lui dit leur vie de pionnier, éloignée de "leurs gens," le courage de

son mari. Les mots vibraient un peu. Elle ne parla pas d'elle, mais un tison ayant tombé dans le cendrier, il vit, à la rapide lueur, ses traits charmants fatigués, ses yeux ternis sous les paupières lourdes, l'affaissement de son corps, encore jeune et il comprit. Elle continua, parlant de l'avenir, de leurs espérances, et comme il ne disait mot, son intuition féminine pressentie la peine cachée.

—Vous avez laissé une maman... une amie peut-être ?...

Il répondit par une pression de main : sur ses joues descendaient rapides. des larmes sans amertume.

MAGALI

UN MONUMENT FRANCAIS A LA REINE VICTORIA

La feue reine Victoria aima passionnément la Côte d'Azur et la Méditerrannée. Chaque hiver presque, aussi souvent que les charges écrasantes du pouvoir lui en laissaient le loisir, elle aimait à venir se reposer quelques semaines loin des brumes insulaires dans quelqu'une des villes souriantes du littoral : et Nice, Cannes, Grasse, Menton, tour-à-tour, eurent l'honneur de lui donner l'hospitalité.

Dans les dernières années de sa vie, Cimiez, le quartier aristocratique par excellence, Cimiez, avec son beau panorama, la ville étendue à ses pieds, avait eu l'honneur de la retenir. Ce fut là que s'écoulèrent ses derniers jours en France. Le doux littoral paya la souveraine de retour et a conservé à sa mémoire le plus respectueux attachement. C'est ainsi que, le jour où notre confrère, le "Petit Niçois," eut l'idée de perpétuer le souvenir de la reine Victoria en lui élevant une statue aux lieux qu'elle affectionnait, les souscriptions affluèrent : on recueillit en un rien de temps une trentaine de mille francs.

D'un concours ouvert entre les sculpteurs, M. Maubert, l'auteur, du "Gambetta" inauguré à Nice par le président Fallières,—sortit vainqueur. Sa marquette représente la reine dans une pose très simple, tenant sur ses genoux une gerbe de fleurs et accueillant la moisson fleurie que lui apportent Nice et Cannes, Grasse et Menton.

Le groupe ne tardera guère à être terminé, et l'on compte demander au roi Edouard VII de vouloir bien présider à son inauguration.

UN AMI DE LA FRANCE

On écrit de Bruxelles au "Temps" de Paris:

"Au cours du débat scolaire, M. Emile Vandervelde a fait un éloge enthousiaste de la France. Il a dit notamment de Paris, qu'il reste la capitale intellectuelle de l'humanité:

"Si j'aime et si j'admire les grands peuples qui nous entourent; s'il m'est arrivé maintes fois de rendre des hommages mérités à l'Angleterre et à l'Allemagne, j'ai le droit de dire qu'au point de vue intellectuel et au point de vue scientifique depuis trente ans surtout, depuis qu'elle a été éprouvée par la guerre, la France a donné plus de savants, plus de grands hommes à l'humanité que tout autre pays.

"Et quand on vient nous dire alors que les Français se suicident trop souvent, qu'il y a trop de crimes chez eux, je me dis que naguère les Béotiens, parlant d'Athènes, pouvaient dire aussi: "Nous sommes plus forts, nous sommes plus moraux, nous ne connaissons pas les vices et les tares de la civilisation.

"Mais vingt-cinq siècles ont passé, et on ne parle plus des Béotiens que pour rappeler leur bêtise. Vingt-cinq siècles sont passés et Athènes brille encore comme une lumière sur le genre humain tout entier ,et la France, de même, reste une grande nation, une grande lumière."

AUX NOUVEAUX COLONS.

Un bon conseil à donner aux nouveaux colons, c'est celui de louer une ferme pour leur première année de séjour et d'aller ensuite à la recherche d'un homestead. Ils auront ainsi le bénéfice d'une première récolte pour passer l'hiver et de plus ils n'auront pas perdu de temps car après les semences ils auront pu faire du cassage sur leur homestead et se trouveront ainsi en mesure de semer dès le printemps suivant.

M. B. Tétreau, interprète français de Végreville, est en mesure de placer les nouveaux colons sur de bonnes terres à ferme près du marché de Végreville, et de leur fournir de bons guides pour leur aider à choisir des homesteads dans les centres canadiens-français.

B. TETREAU,

REGLEMENT No.

Règlement pourvoyant au prélèvement de la somme de $10,-000.00 pour payer le coût du matériel du feu et couvrir d'autres obligations de la ville de St-Albert.

Attendu qu'il est nécessaire et urgent d'adopter un réglement pour l'emprunt d'une somme de $10,000.00 destinée à payer le coût du matériel du feu et couvrir d'autres obligations de la ville de St-Albert et pour fixer le taux du prélèvement,—destiné à rembourser telle dette,—sur les propriétés imposables de la municipalité :

Attendu qu'il est prévu que le remboursement de telle dette couvrira une période de vingt ans :

Attendu que le total de la propriété imposable de ladite ville, suivant le dernier rôle des taxes revisé pour l'année 1919, est de $280,224.00 :

Attendu que le montant total de la dette actuelle de la municipalité, non compris la dette encourue pour les dépenses de l'année courante, est de $55,000.00, y compris ladite somme de $10,-000 ou toute autre partie de cette somme qui aurait été déjà contractée comme dette par ladite municipalité :

Attendu qu'il est prévu que ce Règlement prendra effet le 14ème jour d'avril 1910 :

En considération des paragraphes ci-dessus la Municipalité de St-Albert, par l'organe de son conseil dûment assemblé, décrète ce qui suit :

1. Le maire et le conseil de la municipalité de la ville de St-Albert sont, par les présentes, autorisés et chargés d'emprunter, pour les buts énumérés ci-dessus, au nom et en faveur de la municipalité et à son crédit, une somme ou des sommes équivalant à ladite somme de $10,000.00, et à émettre une ou plusieurs débentures de la municipalité pour la somme ou sommes sus-dites.

2. Ledit emprunt portera intérêt au taux de (6%) six pour cent par année et le capital et les intérêts seront payés, et lesdites débentures seront faites payables, en vingt versements annuels égaux, à partir de la date à laquelle le Règlement prendra effet, de telle manière que chaque versement du capital et des intérêts soit égal durant chaque année de ladite période.

3. Ladite somme ainsi empruntée sera employée au paiement du coût du matériel du feu pour ladite ville et à l'amortissement de la dette de la ville contractée à la banque pour l'achat de tel matériel du feu ainsi qu'aux autres dettes de ladite municipalité.

4. Durant l'existence de ladite dette, chaque année, il sera prélevé à un taux général sur toutes les propriétés imposables de la municipalité, en même temps et de la même manière que les taxes municipales ordinaires, une somme suffisante pour couvrir le montant du versement annuel du principal et des intérêts payable chaque année, en rapport avec ladite dette.

5. Le vote des électeurs de la ville de St-Albert sera pris sur ledit règlement à l'hôtel de ville de la ville de St-Albert le mardi 12ème jour d'avril 1910, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

6. Félix Pagé est par les présentes nommé officier-rapporteur et Léo Levasseur, jr., officier-rapporteur adjoint, pour prendre les votes aux lieu et heures ci-dessus désignés.

7. Ledit Hôtel de ville et l'heure de 5 heures 30 du soir, sont désignés comme le lieu et l'heure où et quand l'officier-rapporteur comptera les voix pour ou contre ledit règlement.

8. Ce règlement prendra effet le 14ème jour d'avril 1910.

Passé provisoirement en conseil ce 14ème jour de mars 1910.

H. B. DAWSON,
Maire

FELIX PAGE,
Secrétaire-Trésorier

AVIS public est par les présentes donné que le règlement ci-dessus est une copie authentique du Règlement proposé qui sera pris en considération par le conseil après qu'il aura été soumis au vote des électeurs ; et que la date de la première publication dudit Règlement est le 24ème jour de mars 1910 et que le 12ème jour d'avril 1910 entre 9 heures du matin et 5 heures du soir, à l'hôtel de ville de St-Albert, le vote des électeurs sera pris sur ledit Règlement.

FELIX PAGE,
Secrétaire-trésorier



Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées "Soumission pour charbon" seront reçues jusqu'au 4 Avril 1910 pour la livraison de trois cents tonnes de charbon au Fort Saskatchewan et de cent tonnes de charbon à Edmonton.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chêque accepté par une banque, égal à cinq pour cent du montant total de la soumission.

La plus basse, ni aucune autre soumission ne seront nécessairement acceptées.

Tout journal insérant cet avis sans autorisation préalable ne sera pas rémunéré.

Pour tous renseignements s'adresser au soussigné.

A. ROSS CUTHBERT
Surintendant
Commandant la division "G"
Daté au Fort Saskatchewan
ce 17 Mars 1910:

CLOCHES DE PAQUES

Dans les airs, en ondes frémissantes comme des rayonnements d'une vie immatérielle, passent les notes gaies et profondes des cloches de Pâques.

C'est le renouveau, la résurrection.

Pâques est la date que des siècles eurent devant eux comme le phare de la suprême délivrance, ce fut le jour de triomphe du Grand Libérateur, le divin Nazaréen.

Les prophètes et les sages de toutes les religions l'avaient aperçu à travers les tempêtes des âges et les vieux prêtres gaulois en rêvaient déjà sous l'ombre épaisse des forêts druidiques.

La charité, la liberté et les autres vertus, jusqu'alors insoupçonnées, brisèrent leurs entraves et sortirent elles aussi de leurs tombeaux ou le paganisme les avaient ensevelies.

Et maintenant Pâques est encore la résurrection. Les âmes chantent à l'unisson parce que l'humanité a coutume de voir dans les saisons l'image fidèle de la vie. Dans l'épreuve douloureuse, derrière l'horizon sombre mais nécessairement borné du présent, derrière la tristesse d'une heure lente à fuir, surgit l'immense et comme lumineux tableau de l'avenir annonçant des jours meilleurs.

L'hiver c'était la tristesse, c'était la mort.

Dans la campagne maussade, les arbres tout noirs tendaient leurs bras de squelettes écharnés au dessus de la plaine que recouvrait un linceuil blanc.

Le soleil vainqueur émerge plus brillant des nuages ; d'un seul coup il balaye le ciel, qui déchire enfin ses lourds voiles de crêpe, et ses rayons, remplis de vie et de chaleur, pénètrent dans les maisons, comme dans une ville conquise, chassant des chambres surchauffées l'air poussièreux et la vie factice des hivers.

L'atmosphère du printemps nous versera bientôt la douceur de ses brises et les senteurs de ses bourgeons naissants ; la sève partout en éveil gonfle les branches et fera éclater les écorces pour livrer passage aux larmes de joie du renouveau.

Du ciel qui s'attendrit à la terre qui s'échauffe s'opère un pacte d'amitié.

Le cultivateur, endimanché, les mains derrière le dos, debout sur son guérêt uniformément triste, sent sa terre se réveiller et tressaillir sous le choc mystérieux d'une fécondité vivante qui lui donnera comme parure les blonds épis des moissons prochaines.

Le pauvre au corps transi, salue le ciel serein qui répand sur sa misère plus de clémence et de joie.

Pâques est le triomphe de la seule force en qui nous devons croire ; c'est le triomphe de la vie.

Le vieillard, dont la tête a blanchi sous la neige des ans autant que par les luttes et les désillusions, subit l'enchantement des souvenirs d'enfance: dans le chant de bronze des voix pascales il retrouve le désir de vivre dans l'entière et joyeuse paix d'autrefois ;il repasse en son esprit, toujours fidèle aux choses qui ne sont plus, les visions pleines de musique, de prières, d'allégresse innocente mélées aux nuages d'encens flottant sous la voûte de la vieille église qui l'avait vu naître.

Pâques apporte un ruissellement de lumières et l'apaisement dans les âmes éprises de justice et de force; c'est le rendez-vous des croyants, l'invincible espoir des blessés de la vie. de tous ceux qui ne veulent pas mourir, de ceux mêmes qui avaient perdu l'espérance.

Quelque chose de bon, de pur et de fort éloigne les ténèbres du passé.

Ce n'est pas seulement le chant des cloches qu'on perçoit; ce qui s'étend sur la terre pour monter dans l'air maintenant calme, vers le vaste ciel, c'est la voix même de la nature, l'hymne à la vie, faite de tous les sons, de tous les rythmes épars autour de nous et qui versent le bonheur au coeur des hommes; voix céleste et humaine en même temps, en qui se confondent les aspirations les plus intimes de l'être, ses regrets, ses remords, ses espoirs vrais... qui ne meurent pas.

En haut, au-dessus de nos têtes, chantent les cloches toutes palpitantes dans un triomphe de lumière.

F. E. BONNY. P.P.

10,000 CANADIENS-FRANCAIS EMIGRENT AUX ETATS-UNIS EN 1909

M. René Dupont l'actif agent d'immigration de Québec vient d'adresser aux députés de la législature provinciale la lettre suivante :

"Je vous envoie ci-joint un rapport bien triste sur l'émigration des nôtres aux Etats-Unis.

"J'ai cru devoir vous faire tenir ce rapport pendant la présente session afin de vous renseigner sur l'état des choses dans votre comté en particulier, et dans toute la province en général.

"Vous admettrez, sans doute, que l'année 1909 a été une année très prospère pour le Canada, et cependant il y a eu 10,083 personnes qui ont quitté 603 de nos paroisses pour les Etats-Unis. Imaginez-vous maintenant quelle proportion de nos compatriotes nous perdons d'un recensement à l'autre (10 ans.)

"Je suis à compiler les causes de départs. C'est une compilation minutieuse et très lente, mais j'espère pouvoir la terminer avant la fin de la présente session, et je serai heureux de vous en faire tenir un autre tableau.

"Généralement, la plus grande cause des départs est le manque d'ouvrage.

"Donc, s'il y avait moyen d'encourager de petites industries locales, où nos gens pourraient s'occcuper durant les 7 mois d'hiver, ce serait un grand pas pour enrayer ce désastreux monvement.

"Le manque de méthode en agriculture, le luxe, les dettes et le crédit facile chez les marchands semblent être les causes principales de la dépopulation de nos paroisses. La pression exercée par les agences de machines agricoles est aussi désastreuse que le crédit..."

Il est triste de penser que le mauvais vouloir et l'égoïsme de beaucoup de nos compatriotes, qui eussent pu se livrer à une propagande efficace en faveur de la colonisation française de l'Ouest, sont causes que tant de familles vont perdre les traditions de leur race, et se ruiner physiquement et moralement dans les usines américaines.

10,000 Canadiens-français chaque année !

Que n'aurions nous pu faire dans l'Ouest si, depuis 10 ans, 100,000 de nos compatriotes au lieu d'aller se perdre dans les faubourgs du Maine ou du Massachusetts étaient venus renforcer la population française d'Alberta et de Saskatchewan !...

75 à 100 paroisses florissantes eussent pu être fondées dans la prairie où nos compatriotes auraient continué la vie pastorale et les traditions de la vieille province.

Combien forte serait notre position dans l'Ouest avec un tel surplus d'immigration de nos nationaux.

Ceux qui ont fait une guerre acharnée à la cause de la colonisation française de l'Ouest,—s'ils ont fini par comprendre leur erreur,—doivent demeurer rèveurs en lisant des lettres dans le genre de celle que nous citons plus haut.

LA CIRCULATION AERIENNE

Un projet est soumis par l'Aéro-Club de France au ministre des Travaux Publics.

Paris, 28. — L'Aéro-Club de France a soumis au ministre des Travaux Publics un projet de règlementation de la circulation aérienne, dont la teneur est la suivante:

Aucun dirigeable ou aéroplane ne doit circuler à une hauteur inférieure à quatre cent cinquante mètres, au-dessus d'une propriété privée ni rester stationnaire dans les mêmes conditions.

Ils ne doivent pas passer au-dessus des villes sans une autorisation spéciale des conseils municipaux et il leur est interdit de transporter des explosifs, exception faite pour les cartouches en usage dans tous les genres de sport.

Les dirigeables et aéroplanes ne doivent pas s'approcher des ballons libres dans un rayon indiqué par le règlement afin d'éviter tout danger d'explosion que pourraient provoquer les moteurs.

Pour la protection des aviateurs et aéronautes, tous les propriétaires de bâtiments élevés sont tenus d'illuminer ces bâtiments.

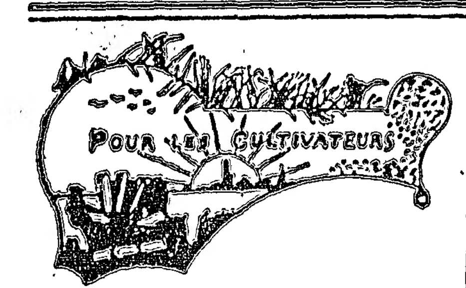
Les fils et câbles, électriques placés à plus de 25 mètres au-dessus du sol seront munis tous les cents mètres d'une banderolle blanche pendant le jour et d'un feu blanc pendant la nuit.

AVIS AUX FERMIERS

M. Angus McDonell annonce aux fermiers qu'il a à vendre, à prix raisonnables, une charge de char de chevaux de trait et autres, (chevaux et juments) à sa ferme de Ray (Alta.)

Ces chevaux sont parmi les meilleurs qui aient été jamais amenés dans l'Alberta-Nord. Tous les fermiers seront certains de trouver un cheval à leur convenance dans le groupe.

M. J. N. Robitaille, de Durlingville, Alta., informe les cultivateurs qui désireraient donner des vaches à ferme qu'il est prêt à en prendre un certain nombre dans ces conditions . Lui écrire.
6s17m.



CAUSERIE SUR LA FERME

CULTURE DE LA POMME DE TERRE

La production de la pomme de terre dans notre pays est considérable. En 1901, où a été fait le dernier recensement, la récolte en Canada a été de 55 millions de boisseaux, en chiffres ronds, et d'après les dernières données recueillies pour le mois de novembre 1908, pour tout le Canada, le nombre d'acres ensemencées en pommes de terre seraient de 503,600, donnant un rendement moyen par acre, de 132 boisseaux et un rendement total de 78,790,000 boisseaux, ayant une valeur approximative de 34,000,000 de dollars.

La raison de cette immense production est le fait que l'on a trouvé dans cette plante un des aliments les plus économiques.

Elle est pour ainsi dire le pain du pauvre et le riche l'estime autant que le pauvre.

Outre sa valeur alimentaire directe, on l'emploie en grandes quantités pour la production de fécule, de glucose et d'alcool.

La pomme de terre constitue aussi un aliment de première qualité et des plus économiques pour l'alimentation du bétail et de tous les animaux de la ferme, à la condition de la soumettre à la cuisson, pour en augmenter les qualités nutritives, en enlever l'âcreté et une partie de l'action nuisible de la solanine, poison contenu dans les tubercules.

Quoique les pommes de terre crues passent pour augmenter la sécrétion du lait, elles ne doivent être données au vaches laitières qu'en très petite quantité, car elles irritent l'appareil digestif et déterminent fréquemment une gastro-entérite.

Les pommes de terre gelées doivent être rejetées, en raison de leur forte teneur en solanine.

SOL

Le sol qui lui convient le mieux est un sol chaud et sableux, pourvu qu'il soit riche et friable et contienne beaucoup d'humus.

Elle ne réussit pas dans un sol froid et mal drainé, et les argiles ou les terres argileuses ne lui conviennent pas. Ces terres étant généralement froides et compactes, les tubercules sont moins lisses, de grosseur moins uniforme, et n'ont pas la qualité de ceux produits dans les sols légers et chauds.

Dans les sols de moyenne fertilité, il faudra ajouter une certaine quantité d'engrais de ferme, disons 10 à 12 tonnes à l'arpent. Le fumier consommé est toujours préférable surtout pour enfouissement au printemps. Il s'incorporera mieux que le fumier vert et sera moins sujet à causer la gale.

La pomme de terre demande un sol meuble et bien préparé pour donner une récolte de tubercules lisses et bien formés

Ce sera donc dans les sols légers que l'on devra labourer, au printemps, et assez profondément pour que le fumier soit bien enterré.

Le sol, pour être en bonne condition, devra être ameubli à une profondeur d'environ 6 pouces, et plus, soit avec la herse à disque, soit avec le cultivateur ordinaire.

Un grand nombre de cultivateurs, et probablement le plus grand nombre, n'ameublissent pas assez le sol pour la culture des pommes de terre.

SEMER A LA RAIE.—C'est encore la coutume en beaucoup d'endroits de semer ces dernières, suivant la vieille méthode, connue sous le nom de : "semer à la raie," c'est-à-dire semer les plantons à chaque troisième raie tracée par la charrue et recouvrir ces plantons avec la quatrième.

Voilà une méthode qui n'a jamais donné de bons résultats et que l'on devra s'empresser d'abandonner.

La méthode qui donne les meilleurs résultats est celle qui consiste à ameublir le sol à une profondeur d'environ six à sept pouces et plus, suivant la texture physique du sol, et de tracer ensuite avec la charrue à deux versoirs des sillons aussi droits que possible, espacés d'environ 30 ou 32 pouces et d'une profondeur de 4 ou 5 pouces. C'est là la profondeur qui a donné les meilleurs résultats et à laquelle il est le mieux d'enterrer les plantons de pommes de terre.

De toutes façons, ameublissons, hersons et scarifions le sol avec beaucoup plus de soins que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Ne nous contentons pas d'un labour. employons le scarificateur ou le cultivateur, pulvérisons la terre comme pour en faire un jardin. Hersons-la vigoureusement avec une bonne et forte herse, non seulement dans le sens du labour, mais aussi et surtout en travers, et à plusieurs reprises.

FUMIER.—La grande majorité des cultivateurs dans cette province ont l'habitude de mettre du fumier, soit frais ou consommé dans les sillons avec les plantons. Voilà encore une mauvaise manière de procéder, car si le fumier touche aux tubercules il les rendra galeux.

Le fumier doit être étendu sur le gazon ou sur le sol avant le labour, soit à l'automne, soit au printemps, et de manière à ce qu'il se trouve bien divisé dans le sol après l'enfouissement.

Une question qui soulève toujours beaucoup de discussion parmi nos cultivateurs est celle-ci : "Quels plantons doit-on semer et à quelle profondeur convient-il de les planter ? "

Il est vraiment surprenant de rencontrer un si grand nombre de cultivateurs possédant si peu de renseignements sur le sujet. Comment comprendre, en effet, que des fermiers qui cultivent cette plante depuis leur enfance, s'obstinent à semer des petites patates, provenant de petites patates, qui elles-mêmes provenaient de petites patates, et ce, depuis des années et des années? Et, l'on s'étonne ensuite d'avoir de faibles récoltes contenant une si forte proportion de tubercules invendables. C'est là, je crois, la pierre d'achoppement de la culture de la pomme de terre dans cette province.

La condition des plantons, leur grosseur, de même que le nombre d'yeux de ces plantons, influent beaucoup sur la récolte, au point de vue de la hâtivité, de la qualité marchande, et de la productivité.

Autant que possible, il faut empêcher les pommes de terre de germer. Si les germes d'une pomme de terre sont longs, blancs et faibles, il faudra les enlever avant de semer, mais s'ils sont verts, ils doivent être conservés.

On se gardera bien aussi de couper trop à l'avance les plantons, car coupés d'avance, ils se dessèchent, en pour que les plantons soient en bonne condition, il est très important qu'ils soient chargés d'humidité, car la jeune plante tire sa nourriture du planton-mère. Si pour une raison ou pour une autre, on est obligé de tronçonner les plantons à l'avance, on devra les recouvrir d'une couche de plâtre, pour empêcher la déperdition de l'humidité.

Un planton qui a environ trois yeux et qui a beaucoup de chair, est celui qui est le plus avantageux de planter. Il est donc important d'apporter beaucoup d'attention au tronçonnement des plantons de pommes de terre. Plus ces plantons ont d'yeux, plus la proportion de tubercules invendables est grande; et moins les plantons ont d'yeux, moins ils produisent de pommes de terre invendables.

Le mieux est de se servir pour ensemencer, de tubercules moyens ou gros, et de les partager en quatre en les taillant en long et puis en travers.

Quelques cultivateurs qui se seront servis de la charrue à deux versoirs pour ouvrir ou tracer les sillons, pourront se servir de la même charrue pour recouvrir les plantons. Mais quelle que soit la charrue employée, il faut ensuite aplanir le sol à la herse et quelques jours plus tard, avant que les plantes soient levées, mais pas avant que les mauvaises graines aient germé, il faut passer la herse à nouveau pour détruire les myriades de mauvaises herbes, qui ne manqueront de lever à ce moment de l'année.

Le succès d'une récolte de pommes de terre dépend beaucoup de la manière dont les houages ont été faits. Le houage est une des opérations de la plus grande importance. Dans la culture des pommes de terre, c'est encore là une des opérations les plus négligées par nos cultivateurs.

La plupart de nos cultivateurs ne donnent à leur culture qu'un ou, tout au plus, deux houages de sorte que la terre se durcit et ne peut plus retenir assez d'humidité pour produire une forte récolte de tubercules. Il faut si l'on veut obtenir une forte récolte, houer tout les huit ou dix jours, jusqu'à ce que les fanes recouvrent les rangs. Le 1er houage devra être fait aussi profondément que possible, pour bien ameublir le sol. Les houages subséquents seront moins profonds, afin de ne faire de mal ni aux racines, ni aux tubercules.

Dans les terrains secs, il y aura avantage à cultiver à plat, et dans les sols humides, il sera plus avantageux de faire cette culture sur sillons

Chronique Locale

Un centre d'activité

Une température d'une douceur exceptionnelle; une activité intense qui se révèle dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, tels sont les deux faits marquants de la quinzaine à Edmonton.

Jamais encore notre ville n'avait présenté avec un renouveau aussi précoce, une semblable abondance de promesses de vie intense et de progrès.

Chaque jour des trains entiers de matériel de construction de chemins de fer quittent notre ville à destination de l'Ouest, où une main-d'oeuvre considérable est demandée en prévision d'une campagne active.

Les bureaux de placement de la ville ont peine à recruter les hommes nécessaires et quotidiennement des départs ont lieu pour les chantiers à mesure que le nombre de travailleurs engagés est suffisant pour former un convoi.

Le bureau des Terres est assiégé du matin au soir par des centaines d'immigrants avides de se procurer des renseignements sur les régions de colonisation, ou de faire l'enregistrement de nouveaux homesteads.

Durant toute la semaine dernière environ cent homesteads ont été pris quotidiennement de neuf heures du matin à quatre heures.

En outre des enquêtes personnelles faites par les immigrants de nombreuses lettres parviennent de tous les points des Etats-Unis et du Canada, au bureau des Terres et à la Chambre de Commerce, demandant des informations sur la région environnante et surtout sur le bassin de la rivière la Paix.

Jamais encore Edmonton n'a nombre de lettres n'avaient été reçues par ces bureaux.

Il faut voir là un premier résultat de l'excellente publicité entreprise il y a quelque temps par le gouvernement provincial.

La construction est à l'unisson de l'activité générale; grâce à la douceur printanière de la température la construction de brique a déjà commencé; les terrassiers sont à l'oeuvre un peu partout creusant de nombreuses caves.

Les permis de construction pris pour le mois prochain battent de loin le record précédent.

En dehors de la construction privée, nous devons signaler le commencement des travaux pour l'édification du pont à niveau. Une équipe assez nombreuse est déjà occupée; sous peu un nombre considérable d'ouvriers seront à l'oeuvre.

Les travaux de maçonnerie du palais législatif et du palais de justice vont être repris incessamment.

On voit que le travail ne fera pas défaut pour de nombreux ouvriers durant l'été.

Encore doit-on ajouter à cette liste de travaux en perspective les travaux municipaux que fera exécuter la ville au cours de l'été, pavages, pose d'égouts, etc.

Notes personnelles

L'hon. Sénateur Roy était à Edmonton cette semaine pour un bref séjour.

L'hon. Sénateur Roy vient de terminer avec succès l'organisation de la Compagnie de prêts hypothécaires à laquelle il s'occupait depuis quelques mois.

Deux millions de dollars de capital français ont été souscrits à Paris aux fins d'être placés dans l'Ouest.

Les bureaux principaux de la Cie ont été établis récemment à Winnipeg et les opérations financières ont déjà commencé en cette dernière ville.

L'hon. Sénateur Roy repartira pour l'est cette semaine.

L'hon. P. E. Lessard est allé assister aux obsèques de M. Genge, député de McLeod, qui ont eu lieu en cette ville lundi dernier.

M. Genge est décédé la semaine dernière à Edmonton; c'était un des plus anciens habitants de l'Ouest où il était arrivé avec le premier détachement de la police montée.

Une foule considérable assistait à ses funérailles.

Au nombre des personnes présentes étaient l'hon. Sénateur Talbot, de Lacombe; l'hon. Duncan Marshall; MM. McKenzie; W. A. Buchanan et Glendenning, députés.

M. C. E. Fontaine, inspecteur des Terres du Dominion, était à Edmonton, cette semaine.

L'hon. P. E. Lessard et M. L. Boudreau, député de St. Albert, sont allés à Red Deer la semaine dernière.

M. R. Farrell, d'Athabasca Landing, fait un court séjour à Edmonton, pour affaires.

Après quelques jours passés à Edmonton, M. J. W. Boisvin est reparti pour Dalmeny, Sask., où il occupe l'emploi d'opérateur télégraphiste pour le C. N. R.

MM. Sylvestre Cyr et Nap. Letourneau, de St. Paul des Métis étaient parmi nous cette semaine.

M. A. Bélanger, de Ray, Alta., était de passage à Edmonton, ces jours derniers.

M. A. Bélanger est parti pour Chauvin où il compte s'établir définitivement.

Une importante transaction

M. C. J. Robert, propriétaire de l'hôtel Yale vient de vendre cet hôtel à M. Bob. McDonald, propriétaire de l'hôtel Senate.

M. THEODULE DIGNARD, Cantal P. O., Sask., demande place d'ingénieur.

Nous recommandons particulièrement cet ingénieur très habile qui pourra fournir les meilleures références.

BROSSEAU, Alta.

M. Alphonse St. Hilaire a le plaisir d'annoncer au public que son hôtel est désormais ouvert aux voyageurs.

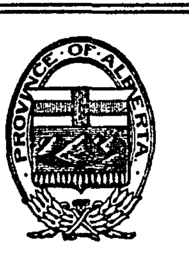
M. St. Hilaire espère que tous ses amis lui continueront leur clientèle et à tous ses clients, anciens et nouveaux, il offre ses meilleurs remerciements pour leur encouragement.

Alp. St. Hilaire.

A LOUER, bon local pour boucherie, dans centre canadien-français.

S'adresser au "Courrier de l'Ouest," 654 Deuxième rue, Edmonton. 4s10m.

CHAMBRES A LOUER. — Crescent Rooming House, 1017, Première rue. Maison remise à neuf, améliorations modernes. Nouvelle gérance. 4s10m.



Loi des Améliorations locales. Loi des taxes d'instruction publique. Loi des Villages et Ordonnance de l'évaluation scolaire.

Avis est ici donné que sous l'autorité des dispositions de la loi des Améliorations locales, de la loi des taxes d'instruction publique, de la loi des Villages et de l'Ordonnance de l'évaluation scolaire, un juge de la Cour suprême a été nommé, qui, le Mercredi, 13ème jour d'avril 1910, à 10 heures du matin siègera au Palais de justice d'Edmonton pour la confirmation des rapports, faits sous l'autorité des dispositions de l'article 91 de la loi des Améliorations locales relativement aux districts suivants :

Districts d'Améliorations locales 28-M-4, 29-M-4, 30-M-4, 25-N-4, 26-N-4, 27-N-4, 28-N.4, 29-N-4, 25-P-4, 27-P-4, 28-P-4, 25-R-4, 26-R-4, 27-R-4, 28-R-4, 29-R-4, 25 S-4, 26 S-4, 27-S-4, 28-S-4, 29.S-4, 25-T-4, 26-T-4, 27-T-4, 28-T-4, 29-T-4, 30-T-4, 25-A-5, 26-A-5, 27-A-5, 28-A-5, 29-A-5, 30-A-5, 26-B-5, 27-B-5, 26-C-5, 616, 617 620 et 621.

Et de l'article 11 de la loi des taxes d'instruction publique relativement aux terres situées dans les regions suivantes :

Townships 59 à 70 Rangs 21 à 13 inc. 0.4ème M.

Townships 57 N. du R. à 70, rang 14 0.4ème M.

Townships 49 à 70 Rangs 15 à 28 inc. 0.4ème M.

Townships 49 à 70 Rangs 1 à 8 inc. 0.5ème M.

Et de l'article 67 de la loi des villages relativement au village suivant :

VILLAGE DE MORINVILLE

Et de l'article 19 de l'Ordonnance d'évaluation scolaire relativement aux districts scolaires suivants :

Districts d'écoles No. 23, 24. 29, 75, 98, 212, 222, 246, 266, 280, 293, 296, 298, 301, 305, 314, 322, 324, 345, 355, 367, 369, 370, 371, 381, 382, 384, 386, 393, 399, 400, 412, 415, 416, 427, 429, 434, 438, 452, 459, 470, 475, 478, 472, 482, 508, 509, 516, 521, 523, 525, 528, 529, 530, 537, 571, 594, 622, 626, 645, 660, 663, 683. 719, 746, 749, 750, 774, 799, 839, 847. 150, 881, 936, 937, 966 1001, 1009, 1016, 1029, 1067, 1074, 1162, 1241, 1307, 1438, 1443, 1444, 1456, 1461, 1465, 1474, 1479, 1488, 1495, 1500, 1514, 1534, 1537, 1611, 1619, 1668, et R.C.P. 2, R.C.P. 4, R.C.P. 6, R.C.P 34, R.C.P. R.C.P. 42, R-C.P. 45, R.C.P. 47, et R.C.P. 51.

Daté à Edmonton ce 11ème jour de février 1910.

JNO. PERRIE
COMMISSAIRE DES TAXES

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

On demande immédiatement pour l'école No. 1738 du village de Legal un instituteur ou une institutrice catholique possédant un diplôme valide dans l'Alberta et pouvant enseigner aussi le français. Traitement $700.00 par an. Coût moyen de la pension : $12.00 par mois. Assistance moyenne à l'école : 15 à 20.

S'adresser à J. B. Coté, Sec.-trés., LEGAL, Alta.



Résumé des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du demandeur.

Devoirs.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans.

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa soeur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'acre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux **conditions suivantes:**

Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

CHARBON.—Le droit d'exploitation d'une mine de charbon peut être obtenu pour un terme de vingt et un ans, renouvelable, à raison d'un paiement annuel de $1.00 par acre ; en aucun cas une surface de plus de 2,500 acres pouvant être louée à un même individu ou à une compagnie. Un droit royal de 5 cents par tonne sera perçu sur tout charbon vendable extrait d'une mine.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.